

2^{ème} COMITE DE PILOTAGE DE LA REVISION DE CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Mardi 26 octobre 2021, 10hs à 12hs, salle communale de Ganac.

Personnes présentes:

Malik AÏT-AISSA (DDT09), Benoit ARAUD (CC du Pays de Tarascon), Georges ARCIZET (Ustou), Jean-Louis ATTANE (Ganac), Michel AUDINOS (Maire de Soula, Président SYMAR), Alexandre BERMAND (Conseiller Régional), Alain BUGÉ (ARS 09), Danielle CARRIERE (CA Pays de Foix-Varilhes), Muriel CAVAILLES (Loubières), Kamel CHIBLI (Président PNR PA), Jean-Louis CONTE (Maire de Gourbit), Catherine COULON (Mairie de Seix), Amandine COUREAU (SCOT Vallée de l'Ariège), Matthieu CRUEGE (Directeur PNR PA), Richard DANIS (Les Amis du Parc), Stéphanie DEDIEU-LEBRUN (Chambre d'Agriculture 09), Marguerite DELAVAL (ONF), Bernard DELBOSC (Brassac), Jean-François DELHON (Serres-sur-Arget), Jean-Louis DENAT (ARGEIN), Gilles DOMENC (Syndicat de Rivière Salat-Volp), Denis DUBRULLE (Chambre de Commerce et d'Industrie 09), Pierre ECLACHE (Forestiers privés), Jean-Claude ESCASSUT (Oust), Marie-Pierre EYCHENNE (COFOR - PNR), Nathalie FAUR (Sous-préfecture de Saint-Girons), Jocelyne FERT (Montesquieu-Avantés, Vice-Présidente PNR PA), Jean-Michel GARCIA (Gajan), Stéphane GROSHOWSKI (ANA CEN09), Christophe JACQUART (OT Pyrénées Ariégeoises), Germain JOLIBERT (Espace en Séronais/CC Couserans-Pyrénées), Yvon LASSALLE (VP, CC Arize-Lèze/PNR PA), Maïlys LAVAL (DREAL Occitanie), Amélie LE STER (PNR PA), Isabelle LEDUC (Burret), Alan MARFAING (CC Haute Ariège, Gestis), George MARTIN (Montégut-Plantaurel), Christian MASSAT (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 09), Claire PAGES (Région Occitanie), André PECHIN (Foix), Michel PICHAN (CC Couserans-Pyrénées), Isabelle PIQUEMAL (Région Occitanie), Pierre PORTEFAIX (Campagne-sur-Arize), Luce RAMEIL (PNR PA), Jean-Claude RIVIERE (Les Amis du Parc), Marie ROBERT (Benac), Gérard ROUX (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 09), Véronique RUMEAU (CD09), Laure SENTENAC (Ornolac-Ussat-Les-Bains), Jean-Louis SOULA (Riverenert), Bénédicte TAURINE (Députée), Romain TAURINES (DDT09), Remy THERIN (Val-de-Sos), Pierre VILLE (Maire de Ganac), Ismaël WYON (GAEC de Mondely/ Bio Ariège-Garonne).

Personnes excusées:

Julie BERTROU (Agence régionale de la Biodiversité), Anne BUSSELOT, Anne CALVET (Présidente du Conseil Scientifique du PNRPA), Didier CARBONELL (Maire de Larcat), Jean-Michel DRAMARD (ANA CEN09), Jean-Luc FERNANDEZ (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège), Guy FREBY, Thomas FROMENTIN (Président SCOT Vallée de l'Ariège), Laurent GARMENDIA (Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique), Pierrette ICART (Ercé), Michel LARIVE (Député de l'Ariège), Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT (Saint-Girons), Jean-Jacques MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Guillaume OLLIVIER (Directeur adjoint UPR 2001), Mathilde PINTO (La Région Occitanie), Thierry PORTET (Gestis/ VP PNRPA), Luc MANTON (chargé de relations/collectivités territoriales), Patricia MARROT REINARD, Sophie SAFFON (Directrice Association Maires et élus 09), Eliane SUTRA (Centre des finances publiques), Simon WOODSWORTH (Agence Régionale de la Biodiversité).

Ordre du jour :

1. Présentation du volet prospectif du diagnostic socio-économique du PNR des Pyrénées Ariégeoises réalisé par le Comité interconsulaire de l'Ariège, Stéphanie DEDIEU-LEBRUN – Chambre d'Agriculture 09, Denis DUBRULLE – Chambre de Commerce et d'Industrie 09 et Gérard ROUX – Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Discussion.
2. Présentation des avancées de la révision de la charte, des livrables, du calendrier et de la démarche de concertation, Amélie LE STER, chargée de mission révision de charte PNRPA. Discussion.

Pierre VILLE, Maire de Ganac, souhaite la bienvenue aux élus et aux partenaires pour ce Comité de Pilotage.

Kamel CHIBLI, Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises démarre ce deuxième Comité de Pilotage sur la révision de la Charte. Il annonce la prorogation d'un an la validité de la charte actuelle jusqu'en mai 2025, introduite par la Loi « Climat et résilience » votée en août dernier. La future charte sera donc valide sur la période 2025-2040 (15 ans). Il rappelle l'approbation du Livre Blanc lors du Comité Syndical de septembre 2021, support des échanges futurs pour la construction du projet de charte. Ce document est disponible pour téléchargement sur la page internet de la révision de la charte : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/projet-de-charte/>

1. Présentation du volet prospectif du diagnostic socio-économique du PNR des Pyrénées Ariégeoises réalisé par le Comité interconsulaire de l'Ariège

(Cf. *présentation pdf du Comité Interconsulaire sur le diagnostic socio-économique, téléchargeable sur <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/les-etudes-prealables/>*)

Le Bureau du PNR des Pyrénées Ariégeoises a confié au Comité interconsulaire la réalisation d'un diagnostic socio-économique pour compléter le diagnostic réalisé par le SM PNR sur les 18 ressources du territoire. L'étude propose deux volets : un état des lieux socio-économique et la prospective. Ce deuxième volet sur la prospective fait l'objet d'une présentation du Comité interconsulaire, représenté par Stéphanie DEDIEU-LEBRUN – Chambre d'Agriculture 09, Denis DUBRULLE – Chambre de Commerce et d'Industrie 09 et Gérard ROUX – Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Après un rappel de la méthodologie employée, un résumé du diagnostic socio-économique est présenté en explicitant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du périmètre d'étude des Pyrénées Ariégeoises. Sur cette base, 3 scénarios sont explicités, détaillant les hypothèses et les conséquences projetées :

- > Scénario 1 : « Territoire sous cloche », le scénario du pire pour les acteurs économiques...
- > Scénario 2 : « Terre courage », on subit mais on s'adapte...
- > Scénario 3 : « Libres de rêver notre développement », le PNR que nous voulons... Le Président souligne que ce dernier scénario présente des convergences avec plusieurs défis du Livre Blanc.

Les enjeux et les objectifs stratégiques identifiés par le Comité interconsulaire sont :

a. Fixer un cap politique clair

Arbitrer l'ambition pour l'avenir du territoire, choix à opérer entre : Développement durable au service de la préservation du patrimoine ; Développement durable qui n'entrave pas la préservation du patrimoine ; Développement durable qui tire profit de la préservation du patrimoine.

b. Bâtir et promouvoir l'attractivité du territoire

- > Stabiliser un socle de marqueurs identitaires suffisamment caractérisés et différenciants.
- > Déployer un programme de communication / promotion du territoire ciblé sur les publics recherchés.
- > Bâtir une véritable politique d'accueil des arrivants, habitants, entreprises, touristes, résidents...

c. Impulser et accompagner les programmes structurants nécessaires au développement durable du territoire.

- > Engager une stratégie d'alliance avec les territoires clés de notre environnement, indispensables à notre réussite.
- > Amplifier et soutenir la mise en réseau des acteurs du territoire.
- > Choisir et accompagner la structuration des filières d'avenir du territoire.
- > Définir et déployer un vaste programme de professionnalisation

Le volet prospective du diagnostic socio-économique a suscité l'intérêt des participants. Plusieurs personnes ont salué la commande de cet apport externe par le SMPNR au Comité interconsulaire pour contribuer à la réflexion ainsi que le caractère transversal du travail réalisé. Des questionnements et échanges ont eu lieu autour des points suivants :

- > L'aspect caricatural des 3 scénarios a été soulevé, étant convenu qu'il avait pour objet d'amener à la discussion
- > L'installation des nouvelles populations, la recherche de nouvelles compétences et des propositions réalisées en ce sens (nouveaux regards, formation, accès au foncier, services, reprise d'entreprise...).
- > La question de la transmission des exploitations agricoles.
- > La question des prédateurs a été abordée sans faire l'objet de débat, la réunion n'étant pas le cadre pour cela
- > Le besoin de favoriser les circuits courts mais également de maintenir les circuits longs a été signalé.
- > La mise en évidence de lien entre le troisième scénario et plusieurs défis du Livre Blanc.
- > Le troisième scénario apparaît comme celui ayant reçu l'assentiment de l'assemblée.

2. Avancées de la procédure de révision de la charte et calendrier

(Cf. présentation, téléchargeable sur <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/gouvernance-et-concertation/>)

Amélie LE STER, chargée de mission révision de Charte rappelle les étapes de la procédure de révision de charte jusqu'à 2025, précisant que nous sommes actuellement dans la phase 2 : élaboration du projet de charte. Selon le calendrier prévisionnel, le projet de charte devrait être validé par le Comité Syndical à la fin du printemps 2022. La révision de la charte concerne les communes du périmètre d'étude avec une extension à L'Est du PNR actuel (+26 communes). Au total ce nouveau périmètre concerne 164 communes.

Les documents de la Charte

Plusieurs documents sont à fournir dans le cadre de la révision de la Charte :

- a. **L'évaluation de la charte actuelle** a été réalisée en 2020 par deux bureaux d'études et a été présentée lors du comité de pilotage de janvier 2021. Le rapport final ainsi que des documents complémentaires sont disponibles sur le site du PNR des Pyrénées Ariégeoises : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/les-etudes-prealables/>
- b. **L'actualisation du diagnostic du territoire**, réalisée en interne et dans le cadre d'une démarche participative est en cours de finalisation. Le diagnostic est composé d'une introduction et de 18 chapitres correspondant aux ressources territoriales des Pyrénées Ariégeoises. Ce diagnostic intègre les données et les contributions d'une cinquantaine de partenaires, les éléments de la note prospective du Conseil Scientifiques (août 2021) et de l'enquête citoyenne (2017-2018). Les informations relatives au diagnostic et les études complémentaires (Note du conseil scientifique et enquête citoyenne) sont disponibles sur : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/les-etudes-prealables/>

Amélie LE STER propose aux partenaires la relecture de chapitres du diagnostic d'ici fin 2021 afin de partager et compléter la version actuelle. Pour cela, elle prendra contact avec les partenaires. Les élus qui le souhaitent pourront également participer à la relecture du diagnostic.

- c. **La Charte** doit être composée de trois documents : Le rapport de charte, le plan de Parc et les annexes réglementaires, en application du Code de l'Environnement. Il s'agit des documents à produire pour solliciter auprès de l'Etat le renouvellement du classement du PNR d'ici 2040

Le rapport de Charte présente le projet concerté du territoire pour les 15 prochaines années (2025-2040). Il est composé 1) d'un projet stratégique dans lequel sont explicités le contexte et les défis du territoire ainsi que la stratégie posée par le Parc et 2) d'un projet opérationnel qui décline la stratégie en axes, orientations et fiches mesures. La charte étant une démarche collective, les signataires (Etat, Région, Département, intercommunalités et communes) s'engagent aux côtés du Syndicat mixte à mettre en œuvre les différentes mesures de la Charte. Cela se traduit dans la Charte par des engagements par signataire explicités dans chaque fiche mesure.

Le Livre Blanc qui retrace l'histoire humaine dans le territoire, présente les rôles du Parc et les grands défis du territoire, constitue une base pour la future Charte.

Le Plan de Parc est un deuxième document, réalisé en parallèle du rapport de Charte. Il traduit visuellement le projet de Charte au travers de cartes. Il détermine les différentes vocations du territoire en fonction des secteurs. Il fait référence aux orientations et mesures du projet de Charte. Il est composé d'une carte centrale et de cartes thématiques qui explicitent des composantes spécifiques du projet.

Enfin, les annexes réglementaires complètent le projet de Charte et le Plan de Parc. Il s'agit de la liste des communes et des intercommunalités du périmètre d'étude, les statuts du Syndicat mixte, l'emblème du Parc, le plan de financement des trois premières années et du rapport de l'évaluation environnementale. En application du Code de l'Environnement, le projet de Charte doit faire l'objet d'une évaluation environnementale afin d'aider à sa définition prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement. L'évaluation environnementale débutera courant de l'hiver 2022 et sera réalisée dans le cadre d'une prestation.

Calendrier 2021-2025

Un point est ensuite fait sur le calendrier 2021-2025. Les différentes étapes de la révision de la charte sont précisées. D'ici 2025, trois périodes décisionnelles sont à retenir pour les collectivités :

- > **Juin 2022** : Arrêt du projet de Charte par décision du Syndicat mixte qui saisit la Région Occitanie pour transmission au Préfet.
- > **Mars 2024** : après avis intermédiaire et réalisation de l'enquête publique, arrêt du projet de Charte par décision du Syndicat mixte qui saisit la Région Occitanie pour transmission au Préfet pour examen final du Ministre (4 mois)
- > **Juillet 2024** : les collectivités seront amenées à délibérer sur la Charte (4 mois).

En 2021, plusieurs éléments et travaux ont alimenté la procédure de révision de charte :

- > Réception de la note d'opportunité de l'Etat (juin 2021)
- > Réception de la note prospective et méthodologique du Conseil scientifique du PNRPA. La note alimente le diagnostic du territoire et le Livre Blanc. Ce document et les annexes sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/nos-partenaires/le-conseil-scientifique/actions-menees/>
- > Validation du Livre Blanc du PNRPA par le Comité Syndical (septembre 2021).

Sont à venir les éléments suivants (fin 2021-début 2022) :

- La note d'enjeu de l'Etat qui présentera ses attentes sur différentes thématiques pour le futur projet de charte (novembre 2021).
- Un document sur les unités paysagères et l'identification des Objectifs de qualité paysagère (octobre 2021-février 2022).
- Le lancement de l'évaluation environnementale (début 2022).
- La rédaction du projet de Charte et du Plan de Parc, dans le cadre d'une démarche participative (jusqu'en juin 2022).

La démarche de concertation (avril 2021-juin 2022)

Les différentes séquences d'élaboration du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont menées dans le cadre d'une démarche de concertation avec les élus, les partenaires et les habitants. L'enquête citoyenne¹ réalisée entre 2017 et 2018 auprès de 1000 habitants des Pyrénées Ariégeoises, avait permis de recueillir leurs regards, leurs préoccupations et leurs attentes pour la nouvelle charte. Les études préalables (évaluation de la charte actuelle et diagnostic du territoire) ont été réalisées en mobilisant signataires et partenaires (2020/2021).

Dans un souci de ne pas mener un processus chronophage pour les acteurs du territoire, déjà sursollicités dans un contexte de reprise des réunions présentielle post-confinement et d'élaboration d'autres projets de territoire, un cycle de concertation a été initié avec plusieurs modalités:

¹ Les résultats de l'enquête citoyenne sont disponibles sur : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2018/10/Rapport_enqu%C3%AAt_e_long_SANS_commentairesSMPNR_CMau_09-18.pdf

- > Les commissions thématiques portées par les élus du Syndicat mixte et accompagnées par les chargés de mission du PNR sont des espaces de réflexion et de définition des feuilles de routes thématiques, Ces commissions ont débuté en décembre 2020. On compte aujourd'hui une cinquantaine de réunions réalisées par ces commissions qui placent les élus au centre de la définition des stratégies du PNRPA pour la future charte.
- > Des réunions territoriales d'ordre politique dans chacune des 5 intercommunalités avec les élus et les intercommunalités sont prévues sur le terrain courant de l'hiver 2021/début 2022. Ces réunions seront l'occasion d'échanger et de construire le projet du territoire en fonction des besoins, des attentes et des compétences de chaque intercommunalité.
- > Des réunions bilatérales ou sous forme d'atelier avec les partenaires ont lieu depuis le printemps 2021 et sont prévues jusque juin 2022 pour contribuer au projet de Charte. Il s'agit d'échanger sur les grands enjeux à 2040, sur leur vision, leur stratégie et leur contribution au nouveau projet de Charte.
- > Des réunions permanentes avec les différents signataires (Etat, Région Occitanie, Département de l'Ariège, communes et intercommunalités) ont lieu pour assurer le suivi de la procédure et la cohérence des propositions avec les documents supra (projet de SRADDET 2040 par exemple,...).
- > Le Comité de pilotage² constitue une des instances de gouvernance de la révision de la charte.

3. Information et consultation auprès des habitants

Il s'agit d'un sujet clé. Plusieurs outils ont été mis en place ou vont l'être durant la procédure pour recueillir le regard et l'avis des habitants des Pyrénées Ariégeoises :

- > L'enquête citoyenne déjà mentionnée
- > Une page internet est dédiée à la révision de la Charte sur le site internet du PNR. Elle est actualisée périodiquement en fonction des avancées de la procédure : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>
- > Des informations concernant la révision de la Charte sont communiquées en permanence sur les réseaux sociaux ainsi que sur les newsletters du PNRPA.
- > Pour répondre à toutes les questions, une adresse courriel charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr a été créée.
- > Le PNRPA part à la rencontre des habitants et des touristes avec la Maison du Parc Mobile, un véhicule aménagé et installé sur les marchés, les cols ou les départs de randonnées pour sensibiliser aux richesses du territoire et informer sur les actions du PNR et la révision de la Charte.
- > Une lettre aux partenaires concernant la révision de la Charte est en cours d'élaboration et sera disponible fin 2021. Elle sera distribuée dans les mairies et aux partenaires.
- > Des réunions d'information publiques dans les communes seront organisées à la demande des élus.
- > Une enquête publique aura lieu début 2024.

Prochaine échéance :

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, la date du prochain comité de pilotage n'est pas fixée ; il devrait se dérouler courant du printemps 2022.

² La composition du Comité de pilotage de la révision de la charte est présentée dans ce document téléchargeable sur le lien suivant : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2021/01/Modalit%C3%A9-de-gouvernance-et-de-concertation.pdf